

N°34

JUIN 2021

LA LETTRE AUX AGRICULTEURS

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

SOMMAIRE

- ▷ DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES DE MATÉRIAUX ISOLANTS BIOSOURCÉS PAGE 2
- ▷ AGROFORESTERIE : DEUX CANDIDATS REMPORTENT LE CONCOURS RÉGIONAL PAGE 3
- ▷ TRANSAÉ : EXPÉRIMENTATIONS DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES PAGE 3
- ▷ QUATRE DATES À NOTER DANS VOTRE AGENDA PAGE 4



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

Tout d'abord, félicitations à Nicolas Leduc et Didier Findinier, tous deux lauréats du concours « Agroforesterie » local organisé par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Sur leurs exploitations, la complémentarité entre les arbres et les cultures fait ses preuves au quotidien : effet brise-vent et microclimat tempéré, apports d'éléments nutritifs et lutte contre l'érosion, utilisation des plaquettes en litière ou pour les chaudières...

L'arbre est un allié depuis toujours pour les agriculteurs, il concilie productivité, rentabilité et environnement (paysage et biodiversité). Afin de participer au développement de l'agroforesterie à l'échelle régionale, le Parc naturel régional a d'ailleurs participé, avec d'autres acteurs régionaux, à la création de l'Association française arbres champêtres et Agroforesteries (AFAC-Agroforesteries) Hauts-de-France, en début année.

Dans cette lettre, vous trouverez de nombreux exemples d'actions en cours qui témoignent de la vitalité du partenariat entre le Parc naturel régional et le monde agricole.

Développement de filières ou de circuits courts, agroforesterie, conservation des sols, autonomie fourragère, quel que soit votre projet le Parc naturel régional vous accompagne sur le chemin de la transition agricole en toute autonomie décisionnelle.



Les techniciens du Parc se tiennent à votre disposition : n'hésitez pas à les contacter pour plus d'information.

PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL
Philippe Leleu

Créer des revenus supplémentaires, des savoir-faire et des emplois non délocalisables

▷ PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES DE MATÉRIAUX ISOLANTS BIOSOURCÉS



Les matériaux biosourcés concilient performances énergétiques, environnementales et sanitaires.

Pour la construction neuve comme pour la rénovation énergétique des bâtiments, l'usage de matériaux biosourcés connaît un développement significatif ces dernières années. Le contexte politique et réglementaire actuel (réglementation environnementale 2020) incite en effet les particuliers et les collectivités à utiliser le bois, la paille, le lin, le coton, le chanvre...

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale accompagne activement de nombreux projets de rénovation énergétique, publics et privés, mettant en œuvre des matériaux isolants composés de fibres naturelles ou recyclées. En parallèle, il travaille au développement de filières d'isolants biosourcés émanant de son territoire, faisant ainsi le lien entre l'agriculture locale et l'artisanat du bâtiment. Il s'agit de valoriser des productions en tant que co-produit, sans créer de concurrence avec l'alimentation.

Un groupe de travail réunissant des agents du Parc et des agriculteurs va prochainement se mettre en place pour analyser le potentiel de développement de filières* appropriées au contexte actuel : le lin, la paille, la laine de mouton et le colza.

Vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail et participer au développement de filières locales d'approvisionnement de matériaux isolants biosourcés ? Contactez Willy Flour au 03 21 87 90 89 ou wflour@parc-opale.fr

* A la demande du Parc naturel régional, une étude menée en 2020, en partenariat avec des agriculteurs, des artisans du bâtiment et des professionnels de l'éco-rénovation, a exploré huit filières (bois, chanvre, colza, herbe, laine de mouton, lin, miscanthus et paille) pour évaluer la faisabilité de leur mise en place d'un point de vue technique, économique et juridique.

LA LETTRE AUX AGRICULTEURS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

N° 34 - juin 2021 - dépôt légal - 2e trimestre 2021 - ISSN1764-6766 - Directeur de la publication : Philippe Leleu - Rédaction : Parc naturel régional

Photographies et illustrations : Parc naturel régional - Impression : SIB Imprimerie - Tirage 1 300 exemplaires sur papier recyclé

L'arbre au cœur de l'exploitation : des exemples

▷ DEUX AGRICULTEURS REMPONENT LE CONCOURS LOCAL D'AGROFORESTERIE



Planter des arbres sur son exploitation pour en améliorer le fonctionnement. Cette pratique, appelée agroforesterie, fait de plus en plus d'adeptes dans le monde agricole. Voilà des années que Nicolas Leduc, éleveur bovin à Brunembert, et Didier Findinier, céréalier à Campagne-lès-Boulogne, l'ont adoptée. Et leurs efforts ont été récompensés puisqu'ils sont lauréats du concours local d'agroforesterie, organisé par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

En effet, depuis longtemps, le Parc soutient et accompagne les agriculteurs lancés dans cette démarche. Il les aide pour le montage des dossiers, leur prodigue des conseils de plantations et les met en réseau. « C'est très utile ce réseau d'agriculteurs, souligne Didier

Findinier. Il nous montre que l'on n'est pas seul dans cette démarche. » Ce céréalier a planté des haies autour de ses parcelles de blé mais également des arbres en plein milieu. « Ce n'est pas le plus pratique pour la moisson, concède-t-il. Mais les haies protègent du vent et les arbres enrichissent la terre en profondeur. » Chez Nicolas Leduc, même traitement : ses pâtures sont entourées de haies et parsemées d'arbres d'essences locales. « Les arbres offrent de l'ombre en été et un abri en hiver pour les bêtes, souligne l'éleveur. Par ailleurs, ils maintiennent le sol et permettent d'éviter les inondations. »

Neuf agriculteurs du territoire, engagés dans cette démarche, ont participé au concours local lancé par le Parc naturel régional. Deux catégories étaient ouvertes : implantation (pour les arbres jeunes), remportée par Didier Findinier, et gestion (pour les plantations plus anciennes) remportée par Nicolas Leduc.

Aperçu des premiers résultats et des démarches en cours sur www.transae.eu

▷ EXPÉRIMENTATIONS DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Dans le cadre du projet européen Transaé, plusieurs expérimentations ont été lancées chez des agriculteurs volontaires. Deux thématiques sont concernées : le sol et la valorisation des copeaux de bois de ferme.



Expérimentations à l'échelle de la rotation

En lien avec dix agriculteurs du réseau wallon (Belgique), quatre agriculteurs mènent une expérimentation de minimum 3 années sur une de leurs parcelles. L'objectif est de tester, à l'échelle d'une rotation, une succession de cultures et d'itinéraires techniques en rupture avec leurs pratiques sur le reste de leur ferme, pour améliorer la fertilité des sols (diminution des intrants chimiques et du travail du sol). Quelques exemples concrets : limiter mécaniquement les repousses de blé post-moisson, introduire des couverts diversifiés de légumineuses, mettre en place des couverts à double densité dans un but d'autofertilité, tester une couverture permanente de trèfle sous du blé, diminuer la fertilisation azotée et la quantité d'herbicides, tester un semis précoce de blé qui sera pâturé ou broyé à l'automne. Les analyses (structure du sol, composition du sol et vie biologique du sol, biomasse) seront réalisées par l'Université de Picardie Jules Verne avec un appui terrain du Parc naturel régional et des agriculteurs. Le CRA-W (Centre de Recherches agronomiques de Wallonie) et l'association wallonne Greenotec accompagnent de manière précieuse l'élaboration et le suivi de protocoles.

Valorisation des copeaux de bois de ferme

Pistes intéressantes et économiques, de plus en plus d'agriculteurs cherchent à utiliser pour leur activité agricole les copeaux de bois issus de l'entretien des haies des exploitations. Deux agriculteurs vont tester l'effet d'un épandage de copeaux sur le sol et quatre éleveurs testent leur utilisation en litière en remplacement de la paille.

Vous souhaitez contribuer à ces expérimentations ou vous intéressez à ces pratiques agroécologiques ? Contactez Emilie Lacour au 03 21 87 84 67 ou elacour@parc-opale.fr



► APPROVISIONNER LES CANTINES



Vous souhaitez valoriser vos produits ? La restauration collective peut être un débouché pour vous.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et ses partenaires vous informe sur la réglementation et les démarches d'approvisionnement (rencontres, réunions d'information, etc.). En parallèle, des actions de sensibilisation sont menées à destination des cuisiniers de la restauration et des élus.

Plus d'infos auprès de Marie-Pierre

Fauquembergue au 06 72 98 51 76 ou mpfauquembergue@parc-opale.fr

► DÉSHERBAGE MÉCANIQUE : DÉMONSTRATION SUR BLÉ D'HIVER

Antoine Helleboid est agriculteur conventionnel en céréales, betterave, lin, pomme de terre et maraîchage à Tilques. Il souhaite développer la vente directe et met en place actuellement la certification HVE. Pour limiter ses IFT et éviter de sortir le pulvérisateur, il teste cette année le désherbage mécanique sur une parcelle de blé d'hiver, avec l'accompagnement du GEDA de Calais Saint-Omer. Pour cela, il a commencé, dès octobre dernier par augmenter la densité de semis jusqu'à 320 grains/m² au lieu des 240 grains/m² habituels, pour tenir compte des risques de perte de pieds de blé, sous l'effet des passages de la houe et de la herse étrille. Aucun désherbant n'a été appliqué sur la surface d'essai. Un premier passage de houe et/ou herse a été prévu le 8 mars dernier. L'occasion, pour le Parc naturel régional, le GEDA, la Chambre d'agriculture et la FRCUMA, d'organiser une démonstration qui a intéressé une quinzaine d'agriculteurs. Les coûts de matériel et de chantier ont aussi été abordés.



Plus d'infos auprès de Christophe Eblagon au 03 21 11 07 32 ou cebalgon@parc-opale.fr

► EN BREF

► Les agriculteurs membres du réseau Pâture'Ajuste se sont réunis début mars pour partager leurs connaissances et échanger sur leurs objectifs, l'état de végétation de leurs prairies, la mise en réserve des plantes pour limiter la nanification et la mise à l'herbe en ce début de printemps frileux. Plus d'infos auprès de Simon Evrad au 06 43 49 24 96 ou sevrad@parc-opale.fr

► Suite à un appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Parc naturel régional est retenu pour expérimenter le dispositif « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) qui doit permettre dès cette année, sur le marais de la Slack et sur la commune d'Alembon (vallée de la Hem), de rémunérer par contrat l'entretien et la création de haies, le maintien des prairies, la diminution des intrants, la préservation de la ressource en eau...

Plus d'infos : PSE Alembon : Emilie Drillet au 03 21 87 86 39 ou edrillet@parc-opale.fr / PSE Slack : Mathieu Boutin au 03 21 87 86 34 ou mboutin@parc-opale.fr

► A L'AGENDA

> **MARDI 15 JUIN, À 14H CHEZ THIERRY VERLINGUE, EARL DE LA LIÉGETTE, À MARQUISE :** tour de plaine prairies et élevage bio. Infos et inscription auprès Lucille Lutun : 06 02 15 89 00 ou l.lutun@bio-hdf.fr

> **MARDI 15 JUIN, DE 14H À 16H30, À LA MAISON DU PARC À LE WAST :** « Comment préparer ma transmission d'exploitation ? Quelles sont les démarches à anticiper ? », réunion d'informations animée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, Initiatives Paysannes et la SAFER. Infos et inscription auprès de Delphine Boubet : 03 21 60 57 41 ou delphine.boubet@npdc.chambagri.fr

> **JEUDI 17 JUIN, DE 9H À 12H, À SAINT-OMER-CAPELLE, GAEC LOOTS 410 RUE DU HALLINGUE :** tour de plaine légumes de plein champ bio diversifiés. Au programme : Légumes diversifiés bio/ en conversion (en 3 ans) sur 85 ha. Infos et inscription auprès d'Hélène Plumart : 07 87 32 26 10 ou h.plumart@bio-hdf.fr

> **MERCREDI 30 JUIN ET JEUDI 1ER JUILLET, À BRIE (02), SALON « TERR'EAU BIO »** organisé par Bio en Hauts-de-France dans le cadre du Plan bio régional. Visites, démonstrations, conférences et rencontres autour des techniques agro-écologiques (agriculteurs, opérateurs économiques, machinistes, semenciers, associations, structures de développement, centres techniques, instituts de recherche...). Possibilité de co-voiturage organisé par le Parc naturel régional. Renseignements et inscription auprès de Mathieu Boutin : 03 21 87 86 34 ou mboutin@parc-opale.fr

Manifestation organisée dans le respect des gestes barrière. Port du masque obligatoire et distance entre les participants.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



BP 22 – 62142 Colembert
Tél. 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr



Une autre vie s'invente ici